



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conjointes survivants

Question écrite n° 127230

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les propositions exprimées par la fédération des associations de conjoints survivants (FAVEC). La FAVEC demande notamment le versement d'une allocation spécifique pour les orphelins d'un montant décent, au moins égal à 300 euros, et attribué sans conditions de ressources. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127230

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 920

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)